

Lettre ouverte d'un Collectif d'Associations d'aide et de défense des Personnes en situation de handicap.

Le 26 Novembre 2015.

Mesdames Messieurs les candidat(e)s aux élections régionales.

Notre Collectif d'Associations œuvre pour le respect des droits et la dignité des personnes en situation de handicap y compris dans le secteur médico-social.

Nous menons également des actions de sensibilisation aux pratiques bien traitante en cohésion avec les recommandations de la HAS.

Nous sommes résolument indépendants de tout mouvement politique ou syndical et ne bénéficions d'aucun financement extérieur.

A l'occasion des élections régionales, dernières avant les élections présidentielles de 2017, nous attirons votre attention sur un point crucial les Agences Régionales de Santé.

Vous avez, Mesdames, Messieurs les candidat(e)s, en mémoire la devise Républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » tout comme la Déclaration Universelle des droits de l'Homme que la constitution de notre République a repris dans son préambule.

Ce sont les fondamentaux de la vie sociale et quotidienne de chaque Citoyen.

En théorie seulement mais non en pratique.

En effet, cette très belle théorie ne s'applique hélas pas aux personnes en situation de handicap ou à leurs représentants qui, chaque jour, voient leurs droits un peu plus foulés aux pieds. Pourtant, nous ne cessons de voir apparaître dans l'ensemble de la classe politique et de ses représentants une communication bien huilée avec de jolis effets d'annonce non suivi d'actes concrets, tout cela sur fond d'austérité, qui ne font que discriminer un peu plus ces Citoyens à part entière.

Nous en venons donc aux Agences Régionales de Santé.

Créées en vertu de la loi du 21 juillet 2009 dite « Hôpital, Patients, santé et Territoires » (HSPST), placées sous la tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, elles ont pour but :

-> De mettre en œuvre au niveau régional la politique de la santé publique en matière de prévention, promotion et éducation de la santé ;

-> De réguler l'offre de santé en région visant à mieux répondre aux besoins dans le secteur médico-social ;

-> De veiller à la qualité des prises en charge et des accompagnements dans les établissements médico-sociaux et de procéder à des contrôles ;

-> D'assurer une fonction de veille et de sécurité sanitaire. A ce titre elles ont la responsabilité de mettre en œuvre, au niveau régional, la politique nationale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées (circulaire du 23 juillet 2010) dans les établissements et services de santé et médico-sociaux et de développer la Bienveillance. Afin d'y parvenir elles doivent travailler en relation avec les préfets de département, les conseillers généraux mais aussi les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sous l'autorité du préfet de région. Suite à de graves dysfonctionnements dans des centres médico-éducatifs une nouvelle circulaire datée du 20 février 2014 énonce une amélioration du signalement afin de faciliter la révélation de faits graves nécessitant une intervention rapide des services de l'Etat en relation avec les autorités compétentes pour renforcer la protection des personnes les plus vulnérables et assurer le respect de leurs droits .

Nos actions de terrain rendent aujourd'hui un constat accablant sur les missions des ARS et sur ses dysfonctionnements. En effet nous avons pu constater que dans de nombreux dossiers elles se retrouvaient juge et partie car elles avaient à la fois l'obligation de répondre et d'appliquer une politique nationale qui musèle la Parole de Personnes handicapées , de petites Associations non gestionnaires représentantes des Familles mais aussi de Professionnels lorsqu'il y a dénonciation de graves dysfonctionnements , alors qu'elles ont dans le même temps l'obligation légale conformément à l'article 40-1 du code de procédure pénale de dénoncer et déposer plainte auprès des autorités compétentes.

Dans de nombreux cas, les ARS ne déposent jamais plainte contre les établissements médico-sociaux défaillants malgré les preuves et les constats rendus par leurs propres rapports.

Conformément à votre rôle en commission au sein des Agences Régionales de Santé, selon l'article D1432-15 et suivants du Code de la Santé Publique, si vous étiez élu au Conseil Régional, nous souhaitons savoir quelles mesures vous pourriez préconiser pour :

-> Promouvoir la Bienveillance dans l'ensemble du secteur sanitaire et médico-social

-> Assurer la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement dans les établissements médico-sociaux : c'est-à-dire mettre en œuvre le Plan Personnalisé de Compensation qui s'impose de par la loi à l'établissement qui accueille

-> Former les Professionnels du Médico-Social sur les droits des Personnes handicapées, les pratiques de Bienveillance mais aussi sur celles recommandées par la Haute Autorité de Santé

-> Contrôler l'usage des fonds publics destinés aux établissements

-> Contrôler l'effectivité et la qualité de la prise en charge

-> Contrôler et mettre en place de vraies procédures d'admission dans les établissements. En effet les notifications s'imposent de par la Loi aux établissements. Cependant encore aujourd'hui dans la pratique ce n'est pas le cas car les Familles sont convoquées et se voient imposer des périodes d'essais. De par ces actes, les établissements font alors impunément leurs « marchés » préférant choisir une personne avec un handicap moins lourd ce qui clairement revient à de la discrimination « déguisée ».

-> Mettre en œuvre un document qui présente en terme de places les offres disponibles du médico-social et connu par les usagers et leurs familles.

Vous remerciant pour la bienveillance que vous accorderez à cette lettre ouverte ouverte, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les candidat(e)s nos plus vifs remerciements.

Pour le Collectif d'Associations :

Madame Céline Boussié

Madame Nathalie Calonne



Handi'Gnez-Vous !
La Présidente
Céline Boussié

Parents en Colère 77
La Présidente
Nathalie Calonne

Autisme Ecoute et Partage
Le Président
Jean-Pierre Mahé

Je TED à aller à l'école
La Présidente
Valérie Sochon



Dyspraxique Mais Fantastique 47
Le Président
Jean-Michel Fernandes

L'Alliance Autisme
Eric Lucas
Magalie Pignard

Hactions
La Présidente
Dominique Minana

Réseau Bulle 87
La Présidente
Marjorie Lepelvé



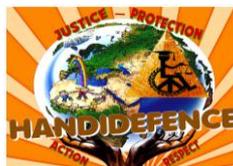
Le Pied à l'Etrier
Le Président
Martial Dufour



AAH-BZH:
Accessibilité Autonomie Handicap-BZH
Le Vice-Président
Raymond Nicolas



HandiDefence
Le Président
Hervé Bedu



APREMASC (Association pour la Protection des Résidents de la Maison d'Accueil de Cellule)
APARFAHM (Association Pour l'Aide aux Résidents du Foyer d'Adultes Handicapés de Ménétréol)
Le Président
Monsieur Bialais

Contact Collectif :

Nathalie Calonne Présidente de Parents en Colère 77 ! : 06 64 92 55 28 Mail :
parentsencolere77@free.fr

Céline Boussié Présidente d'Handi'Gnez-Vous ! : 07 71 24 34 85 Mail : handignezvous@aol.fr